

Le 4 janvier 2023
Pour information et diffusion

COMMUNIQUÉ / 01-2023

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SALAGOU CŒUR D'HÉRAULT DÉCROCHE LE LABEL « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »



La Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault vient d'obtenir le label TEN (Territoire Engagé pour la Nature), décerné par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Cette distinction salue les engagements des collectivités en faveur de la biodiversité. Avec cette reconnaissance attribuée pour une durée de trois ans, de 2022 à 2025, la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault rejoint le « club des TEN » dont font déjà partie localement les Communautés de communes du Pays de l'Or, du Grand Pic Saint Loup et de la Vallée de l'Hérault.

Déjà ancrée dans son Projet de territoire 2020 – 2030, notre Communauté de communes s'est fixée comme ambition de **protéger la biodiversité** et comme objectif opérationnel **d'inscrire le Salagou Cœur d'Hérault dans une démarche de protection du vivant**. Avec cette nouvelle labellisation « Territoire Engagé pour la Nature », la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault confirme son implication dans les nombreuses actions du projet de territoire. C'est aussi **une réponse locale pour lutter contre l'extinction de masse** que connaît actuellement la biodiversité mondiale.

Qu'est-ce que TEN Occitanie ?

TEN est un dispositif issu du Plan National Biodiversité qui encourage les collectivités à mieux connaître, agir et se mobiliser en faveur de l'environnement. Ce programme est déployé en Occitanie par un collectif régional composé de l'Etat (représenté par la DREAL), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse ainsi que la Région Occitanie. En Occitanie, le dispositif TEN a ainsi été pensé en accord avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB) Occitanie. Il est mis en œuvre par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie.

Quel est le rôle d'un Territoire Engagé pour la Nature ?

En matière de biodiversité, le rôle que la collectivité se donne est multiple :

- **Intégrer** de la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.)
- **Mobiliser** les acteurs d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec des associations, acteurs économiques, etc.
- **Agir** directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (critères environnementaux dans les achats publics, objectif zéro phyto pour les espaces verts, etc.)
- **Sensibiliser** pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager avec les citoyens et les acteurs locaux des priorités claires
- **Inspirer et essaimer** en partageant son expérience et ses bonnes pratiques

Dans son dossier de candidature pour l'obtention de ce label, la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault a fait un état des lieux des actions déjà engagées par sa collectivité et plus largement par le territoire en faveur de la biodiversité ainsi que les marges de progression dans la protection de la biodiversité. Elle a en outre présenté trois actions principales qui seront mises en place sur les 3 ans à venir suite à l'obtention de ce label.

Ces actions sont les suivantes :

- L'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité
- La préservation et la restauration de la trame noire¹ au sein du territoire intercommunal
- La restauration des milieux aquatiques remarquables : les secteurs du mas de Mare et la Gravière de la Prade

Qu'apporte la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » ?

Cette reconnaissance bénéficiera à l'ensemble des communes et apportera à la collectivité plusieurs appuis :

- **Un accompagnement** par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux
- **Un renforcement des connaissances** (enjeux, réglementation...) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales ou encore des formations
- **La facilitation à l'accès de financements existants** (appel à projets régionaux, des Agences de l'eau...)
- **Une visibilité, à l'échelle nationale et internationale**, dans le cadre d'événements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature »
- **Un accès au « club des engagés »** pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence...) et créer de nouvelles synergies



Partagez notre post Facebook
sur le sujet : <https://bit.ly/3VHRYLV>

¹ La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité. Nées dans le sillage de la trame verte et bleue, les trames noires ont pour objectif de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.